

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2025

Sous forme de visio-conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

- Gaëlle Le Stradic, vice-présidente en charge de la culture, Région Bretagne,
- Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale, Région Pays de la Loire,
- Anne Gérard, directrice DRAC Pays de la Loire,
- Chantal Remoué, conseillère enseignement supérieur, insertion professionnelle et emploi, DRAC Pays de la Loire,
- Quentin Jagorel, directeur DRAC Bretagne,
- Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne,
- Stéphanie Carnet, conseillère pour la danse, la musique et l'économie du spectacle vivant, DRAC Bretagne,
- Benoît Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes,
- Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes,
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture Nantes Université,
- Baptiste Brun, vice-président culture et documentation, Université Rennes2,
- Pierre-Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art et esthétique Université Rennes2,
- Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature française, Nantes Université,
- Emmanuelle Bousquet, vice-présidente culture, Nantes Université,
- Anne-Laure Guenoux, représentante des personnels permanents,
- Céline Roux, représentante des personnels pédagogique danse,
- Jeremy Chmielarz, représentants des personnels pédagogiques musique,
- Tess Duraz, représentante étudiants musique,
- Jasmin Rivillon, Maximilien Chazan (suppléant), représentants étudiants musique,
- Leïly Dubourg, Lucie Aubert (suppléante), représentantes étudiants danse.

Membres titulaires excusés

- Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire
- Réza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole
- Nicolas Dufetel, adjoint à la culture et au patrimoine ville d'Angers

Membres suppléants excusés

- Samia Soultani-Vigneron, déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche, Région Pays de la Loire.

- Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes
- Guillaume Robic, conseiller régional de Bretagne

Et en présence de

- Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
- Marc Clériveret, directeur du département musique
- Edwige Audon, adjointe au directeur du département danse
- Taofik Ligali, responsable administratif et financier
- Caroline Stupienko, assistante de direction et coordinatrice ERASMUS+
- Lucie Vinatier, Cheffe de service adjointe, Service Culture Région Pays de la Loire
- Elise Lebreton, chargée de mission, Région Bretagne
- Juliette Godier, Cheffe du service arts et développement territorial, Région Bretagne
- Thierry Le Nedec, Direction de la Jeunesse, de l'Égalité, de la Culture et du Sport, Région Bretagne
- Emilie Taghersout, Ville de Nantes
- Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire
- Béatrice Quoniam, directrice, Conservatoire de Rennes

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour en faire un compte rendu fidèle. Il est précisé que, faute de pouvoir se tenir en présentiel, le groupe technique a été préparé en amont par le biais d'échanges de courriels.

Françoise Rubellin accueille les nouveaux membres du conseil d'administration : Quentin Jagorel, Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne, Gaëlle Le Stradic, vice-présidente en charge de la culture à la Région Bretagne, Béatrice Quoniam, directrice du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Rennes, Anne-Laure Guenoux (titulaire) et Edwige Audon (suppléante) représentantes des personnels permanents au conseil d'administration. Maurice Courchay, directeur du département danse, est excusé pour raison médicale. La présidente lui adresse ses vœux de prompt rétablissement.

I - COMPTE RENDU ET DÉLIBÉRATIONS TECHNIQUES SOUMISES À VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

1 - Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 6 février 2025

Les administrateurs absents lors du conseil d'administration du 6 février 2025 ne prennent pas part au vote.

Adoption à l'unanimité moins 5 abstentions.

2 - Délibérations relatives au budget et fonctionnement

Autorisation de fongibilité des crédits budgétaires 2025

Alain Gabriel indique que les collectivités ont la possibilité en cours d'année de procéder à des virements de crédits d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur de la même section, à condition que le conseil d'administration autorise la présidente à signer ces arrêtés qui permettent de la souplesse en cours d'année.

Cette délibération vise à régulariser un virement de crédits de 6000 € du chapitre 21 (immobilisations corporelles) vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles).

Adoption à l'unanimité.

Vente de matériels du studio d'enregistrement situé à Nantes, locaux partagés avec le Conservatoire de Nantes



Catherine Lefaix-Chauvel explique qu'en 2015 du matériel d'enregistrement audio avait été acheté (crédits d'investissement) lors de l'emménagement sur le site de Nantes. Initialement destiné aux étudiants en musique, il n'est aujourd'hui plus exploité du fait de la distance entre les sites de Nantes et Rennes. D'autres solutions ont été mises en place à Rennes pour répondre aux besoins d'enregistrement. Dans ce contexte, la cession du matériel, après évaluation, a été proposée à Mathieu Gauffre, directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Nantes, pour un montant global 16150€. Le matériel comprend des équipements audio installés sur place ainsi que quelques consommables.

Michel Cocotier se réjouit de cette collaboration entre les deux établissements qui travaillent très régulièrement et efficacement ensemble.

Françoise Rubellin évoque la difficulté financière pour les étudiants de se déplacer entre les deux villes, empêchant une collaboration régulière entre les départements danse et musique.

Jasmin Rivillon pose la question du rapatriement de ce matériel sur le site de Rennes pour être utilisé par les étudiants musique et propose de solliciter les Régions afin d'envisager la mise en place de tarifs préférentiels concernant les coûts de transport entre Nantes et Rennes.

Selon Anne-Sophie Lamberthon, d'autres solutions peuvent être envisagées comme l'utilisation des lignes de bus qui desservent les deux villes.

Marc Clériveret explique que les déplacements entre Rennes et Nantes sont trop contraignants pour organiser régulièrement des cours, à cause des horaires et du besoin d'hébergement. Faute de locaux adaptés à Rennes, il n'a pas été possible de rapatrier le studio d'enregistrement. Un partenariat a donc été développé avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Nantes, qui utilisait déjà le studio. Il est proposé qu'il en prenne désormais la gestion, avec possibilité d'usage ponctuel pour les étudiants du Pont Supérieur. En parallèle, un studio à Romillé (35) accueille les étudiants à tarif préférentiel pour la formation technique.

Arrivée le 1er avril 2025, Béatrice Quoniam, directrice du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Rennes, souhaite collaborer efficacement avec le Pont Supérieur après évaluation des besoins.

Adoption à l'unanimité.

II – SUITES DONNEES AUX COURRIERS DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE DU 20 MARS 2025 ET REGION BRETAGNE DU 28 MARS 2025

Informations sur le comité de suivi du 4 avril 2025

Gaëlle Le Stradic explique que la Région Bretagne a adopté fin mars une délibération actant son retrait de l'EPCC en tant que membre fondateur contributeur, suite au retrait de la Région Pays de la Loire (annoncé fin 2024 et notifié en mars 2025). Cette décision, à prendre avant le 1er avril 2025 pour effet au 1er janvier 2026, découle d'un déséquilibre des contributions financières entre les deux Régions.

Ce retrait statutaire est juridique, mais la Bretagne maintient le montant de sa subvention, sous condition que l'EPCC continue d'assurer une offre de services équivalente. La Région restera vigilante quant au périmètre territorial de l'EPCC, considérant que la Loire-Atlantique fait partie de la Bretagne historique. L'objectif affirmé est bien de garantir le maintien d'une offre de formation équivalente sur le territoire de la Bretagne historique.

Jasmin Rivillon remercie la Région Bretagne pour le maintien de la subvention. Toutefois, l'interrogation porte sur les modalités concrètes de ce soutien :



- Quelles garanties existent quant à la pérennité de la subvention, notamment en cas de changement politique ?
- Que signifie précisément pour la Région Bretagne que « l'EPCC continue de remplir sa mission » ? sans contribution statutaire, le maintien de la qualité et de l'ampleur des missions de l'EPCC pourrait être fragilisé, ce qui soulève des incertitudes sur la continuité de l'offre de formation.

Gaelle Le Stradic précise que la Région Bretagne a souhaité maintenir sa subvention, annoncée tôt, afin de permettre à l'établissement de se projeter. L'objectif principal est de préserver une offre de formation des enseignants en danse et en musique qui irrigue les écoles sur le territoire breton. La Région Bretagne travaillera avec les partenaires pour garantir, autant que possible, le maintien de cette offre en lien avec ses priorités. Cependant, cette subvention n'étant plus une contribution statutaire, elle n'est pas garantie à long terme, notamment au-delà des prochaines élections régionales, toutes les subventions pouvant être remises en cause. Le maintien du soutien est prévu jusqu'en 2028.

Michel Cocotier souligne que la situation actuelle fragilise fortement l'équilibre du Pont Supérieur, déjà précaire auparavant. Le retrait unilatéral de la Région Pays de la Loire, sans concertation, crée un déséquilibre à la fois financier, juridique et pédagogique, qui impactera nécessairement les types et volumes de formations proposées, notamment sur le territoire nantais, davantage exposé à ses conséquences immédiates. Avec la fin du soutien de la Région Pays de la Loire, des choix devront être faits sur les formations à maintenir ou à supprimer. Cela s'inscrit dans un contexte national où la formation des métiers est sous tension. Des questions juridiques se posent également : l'EPCC pourra-t-il conserver son statut actuel ? La Ville de Nantes, présente dans les discussions, envisage un soutien accru, mais celui-ci aura des limites, qui influenceront directement sur le périmètre des formations conservées. Enfin, l'urgence est soulignée : le calendrier impose de réagir rapidement, notamment pour les formations de la rentrée prochaine, dont l'avenir est incertain.

Anne Gérard confirme que les crédits concernant l'enseignement supérieur culture sont maintenus, malgré les difficultés budgétaires rencontrées. Le retrait des deux membres fondateurs ne remet pas en cause la continuité juridique de l'établissement public, d'autres collectivités étant présentes au conseil d'administration pour assurer son fonctionnement. Cependant, cette situation soulève des questions sur l'avenir et l'engagement de l'établissement.

Françoise Rubellin fait un point sur le comité de suivi du 4 avril 2025 réunissant les membres contributeurs financiers à savoir l'État et les deux Régions, ainsi que les directions des départements.

- Dans un dialogue constructif au sein du Pont Supérieur, l'année blanche a été envisagée, pour les deux départements. Elle va permettre de repenser le projet, d'évaluer les modifications administratives et pédagogiques à apporter.
- Le recrutement en formation professionnelle est maintenu.
- La double implantation n'est pas remise en cause.
- La Région Pays de la Loire a mentionné le retrait de l'EPCC en sifflet avec dégressivité des montants financiers (en 2026 125000 € en 2027 85000 € et en 2028 15000 €) afin d'assurer la formation des étudiants entrés en septembre 2024.
- La Région Bretagne se retire de l'EPCC tout en conservant le niveau de subvention de 300 000 euros.

Concernant la mise à disposition des locaux de la Ville de Nantes, Michel Cocotier précise que, grâce à une collaboration efficace avec le Conservatoire de Nantes, la répartition des surfaces a été redéfinie, permettant une réduction des coûts de fluides pour le Pont Supérieur. L'accord qui fixe la répartition à 63 % passera à 56 %. Il est envisagé de diminuer encore le poids du coût en fluides actuellement de 77000 €, avec l'idéal d'appliquer un tarif de gratuité, option qui reste hypothétique à ce stade.



Anne Gérard est dans l'attente des résultats de la mission d'accompagnement des décideurs publics, commandée par la DRAC Pays de la Loire et pilotée par la Direction Régionale des Finances Publiques pour accompagner la gestion, la visibilité et la projection de l'établissement. Celle-ci comprend une analyse rétrospective de l'évolution du compte de résultat et de gestion depuis la création de l'établissement, avec un travail considérable déjà réalisé pour assainir la situation financière. La première partie permet d'avoir une photographie actuelle de la gestion, et la deuxième, prévue pour fin mai, se concentrera sur la prospective : comment le Pont Supérieur pourra s'adapter et poursuivre ses missions dans le contexte actuel. Une attention est également portée à l'évaluation des économies possibles. Il est envisagé d'examiner l'hypothèse de « défusionner » l'établissement public. L'objectif est de déterminer si le coût de deux sites avec des projets différenciés serait plus élevé ou non. Le but est de clarifier la situation avant de prendre une décision politique, en tenant compte des financements des collectivités et de la vision nationale des formations existantes. Anne Gérard ajoute qu'il n'y a aucun problème d'accréditation suite à la mise en œuvre de l'année blanche à voter prochainement, cela témoigne au contraire d'une bonne gestion et d'une prudence sur l'avenir de l'établissement, avec un travail en cours pour assurer sa pérennité et une vigilance par rapport à l'accessibilité aux formations publiques.

La présidente mentionne l'urgence de créer un groupe de travail qui aura pour mission de concevoir rapidement des scénarios, au plus proche de l'offre actuelle. Les deux Diplômes d'État (DE danse et musique) constitueront l'axe principal du projet qui pourra être enrichi d'autres formations en complément.

Retroplanning proposé :

D'ici fin juin 2025 : travail sur le projet.

Octobre 2025 : validation du nouveau projet par le conseil d'administration.

Décembre 2025 : vote du ROB.

Janvier 2026 : ouverture des procédures de recrutement pour la rentrée de septembre 2026.

Anne-Laure Guenoux mentionne le fait qu'aucune analyse stratégique pédagogique n'a été menée en parallèle pour pondérer l'approche technique de l'étude. Elle regrette l'absence d'un regard extérieur sur l'efficacité du modèle pédagogique, notamment concernant la répartition musique/danse sur les deux sites, qui reflète aussi les valeurs et l'identité de l'établissement. Cette remarque est proposée comme une piste encore possible à explorer.

Pour Anne Gérard, la demande d'évaluation pédagogique est bien comprise et jugée essentielle, notamment car elle relève directement de la compétence métier du ministère de la Culture. Une mission d'inspection générale sur l'enseignement supérieur Culture, lancée en novembre 2024, est en cours, ses résultats fourniront une photographie générale du secteur. Si les résultats tardent à venir, une enquête plus ciblée (mission flash) pourrait être envisagée pour analyser plus spécifiquement l'efficacité pédagogique du Pont Supérieur.

Jasmin Rivillon exprime l'inquiétude profonde que suscite l'année blanche annoncée et alerte sur ses conséquences concrètes touchant directement à l'avenir professionnel, artistique et personnel des étudiants :

- Insécurité émotionnelle et professionnelle pour les étudiants actuels, incertains de l'avenir de leur formation.
- Impact sur le recrutement futur des enseignants par les conservatoires, déjà en tension.
- Doutes sur la pérennité du DNSPM et des parcours double compétence (interprète et pédagogue), essentiels à l'employabilité dans un monde culturel en mutation.
- Questions pratiques liées à la baisse de subventions (chauffage, hygiène), qui peuvent compromettre la santé physique et les conditions d'études, en particulier pour les danseurs.

Michel Cocotier précise que la diminution des fluides concerne en réalité une réduction des charges facturées, et non une baisse des services : le chauffage et le nettoyage seront bien



maintenus, mais un effort financier pourrait être consenti en renonçant partiellement ou totalement au paiement des factures correspondantes.

Marc Clériveret intervient en précisant que le Diplôme d'État (DE) est en effet le socle minimal souhaité par la Région Bretagne, mais il reste encore des pistes à explorer pour maintenir une offre artistique, comme le DNSPM ou un master. En revanche, une inquiétude est soulevée concernant le groupe de travail chargé de redéfinir le projet pédagogique et artistique : il semble difficile d'avancer sur ce projet sans connaître clairement le futur cadre juridique de l'établissement, notamment si une scission entre les sites est envisagée.

Pour Quentin Jagorel, l'enseignement principal du comité de suivi du 4 avril est la mise en place d'un groupe de travail pour construire rapidement des scénarios d'évolution du Pont Supérieur, en partant de la situation actuelle : une réalité financière fragile, une nouvelle configuration politique et un contexte budgétaire contraint. Ce comité devra travailler sans attendre la seconde partie de l'étude de la DRFIP qui ne représente qu'un élément d'éclairage et non un scénario à privilégier. L'étude n'envisage pas de "défusion", mais analyse plutôt le coût implicite du fonctionnement actuel en bi-site.

Le travail du comité devra intégrer quatre grandes dimensions :

1. Une dimension analytique avec une analyse financière, une comptabilité analytique et les éclairages des experts de la DRFIP.
2. Une dimension politique : les financeurs majoritaires à terme sont l'État et la Région Bretagne, avec les villes de Nantes et Rennes.
3. Une dimension statutaire : l'EPCC est-il la bonne forme ? la Région Bretagne souhaite-t-elle rester financeur majeur tout en étant extérieure à la gouvernance ?
4. Une dimension métier avec le ministère de la Culture en centrale : comment le Pont Supérieur se situe en complémentarité avec l'offre nationale sur ces métiers et formations ?

L'approche terrain avec les étudiants, enseignants et équipes, permettra d'éviter une réflexion trop abstraite et déconnectée des réalités. L'objectif est de travailler vite, avec lucidité sur les contraintes et volonté de construire une réponse partagée, en articulation avec l'offre nationale de formation artistique.

Anne-Sophie Lamberthon remercie la Présidente d'avoir rappelé l'accompagnement de la Région Pays de la Loire pour les étudiants entrés en formation en 2024, jusqu'à leur 4e année. Le modèle en bi-sites a toujours soulevé des difficultés, notamment financières, malgré les efforts constants de la direction pour maîtriser les coûts. Elle salue le travail de gestion accompli par l'équipe du Pont Supérieur, grâce auquel l'établissement existe encore aujourd'hui. Elle insiste sur l'importance de réinventer le projet, en associant étudiants et équipes pédagogiques, et en pensant l'établissement dans une logique nationale, afin qu'il continue à former de futurs professeurs de danse et de musique et à irriguer les territoires.

Pour Marc Clériveret, le projet semble réalisable si l'on parvient à mener de façon globale et non séquentielle ce comité de pilotage dans un temps très court, avec le périmètre d'action et les participants clairement définis, en prenant en compte les différentes dimensions évoquées par Quentin Jagorel.

Anne-Laure Guenoux souhaite que la dimension ressources humaines soit inscrite dans le calendrier global, les agents exprimant un besoin légitime de visibilité, à la fois :

- Sur le fond : quelles seront les compétences nécessaires pour mettre en œuvre le futur projet pédagogique ?
- Sur la forme : comment cette transformation sera-t-elle accompagnée et structurée ?



Délibération relative à un processus de modification des statuts

Suite aux retrait des deux Régions, Catherine Lefaix-Chauvel précise la nécessité d'engager un processus de modification des statuts afin qu'au 1er janvier 2026 l'organe de gouvernance soit opérationnel et prêt à prendre les délibérations nécessaires pour la gestion future de l'EPCC.

Quentin Jagorel s'interroge sur la pertinence de maintenir cette délibération à ce stade. Il serait préférable d'aborder la question lors du tour de table et de prendre cette délibération technique plus tard dans l'année, sans risquer de compromettre la situation juridique de l'EPCC.

Pour Thierry Le Nedic, il pourrait être utile qu'une DRAC consulte la préfecture ou le contrôle de la légalité concernant les conséquences de statuts non modifiés d'ici le 1er janvier 2026. Des questions importantes se posent concernant les diplômes délivrés et le périmètre territorial d'intervention de l'établissement, notamment en ce qui concerne les villes de Nantes et le territoire interrégional. Ces points seront cruciaux dans les modifications statutaires à venir. L'objectif serait de s'assurer que la délivrance des diplômes par un établissement dont les statuts ne seraient pas modifiés soit juridiquement valide.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que les statuts prévoient bien la délivrance du DNSPM, et que l'accréditation en cours pour la période 2022-2028 couvre l'ensemble des diplômes, l'essentiel étant d'être accrédité pour ce que l'établissement souhaite effectivement proposer. À ce stade, cet aspect juridique n'apparaît donc pas comme un obstacle majeur. Le périmètre territorial reste encore à définir.

La Présidente repousse le vote de la délibération au prochain conseil d'administration en juin 2025.

Délibération relative au recrutement d'étudiants et/ou de stagiaires à la rentrée

La présidente rappelle le vote d'une année blanche pour le recrutement en formation initiale 2025-2026 en danse et en musique et le maintien pour la rentrée 2025-2026 des recrutements de stagiaires pour l'offre de formation professionnelle en danse et en musique

Selon Céline Roux, l'idée d'une année blanche pour rétablir une stabilité financière pourrait, d'un point de vue technique, permettre de réorganiser la situation, mais poserait un problème pour les enseignants vacataires, sans contribution stable pendant 24 mois. Les vacataires deviennent alors une variable d'ajustement. Par ailleurs, se pose la question de l'implication des équipes pédagogiques, vacataires compris, dans la réflexion autour de nouvelles programmations de formation, notamment en danse.

Adoption à l'unanimité moins 1 abstention et 2 votes contre.

III – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rencontres TRANSMETTRE du 26 au 28 mars 2025

La Présidente salue la réussite des rencontres Transmettre, conçues et organisées par Maurice Courchay, directeur du département danse du Pont Supérieur, sur le thème «De la question des états internes qui sous-tendent nos postures et comportements artistiques et pédagogiques». Les étudiantes en danse représentantes au conseil d'administration soulignent la richesse de ces rencontres et l'apport pédagogique et artistique de ces journées.

Groupes de travail

Les réunions (3 heures chacune) doivent être organisées par Le Pont Supérieur, à Rennes en présentiel, d'ici à fin mai 2025.

La présidente remercie l'ensemble des participants et clôt le conseil d'administration.

La séance est levée à 12 heures 10.



ANNEXE

Extrait du site internet du Pont Supérieur

Communiqué à la suite du Conseil d'Administration du 9 avril 2025

Communiqué du 10 avril 2025

Le Pont Supérieur Bretagne / Pays de La Loire, pôle d'enseignement supérieur culture, accrédité et habilité par le ministère de la Culture à dispenser les formations de quatre diplômes (D.E de professeur de danse, de musique, DNSP Musique et Master de musiques traditionnelles) est un établissement public de coopération culturelle inter-régional depuis sa création en novembre 2011. Les membres fondateurs sont l'État – ministère de la Culture, les régions Bretagne et Pays de la Loire, les villes de Rennes, Nantes, Angers et les universités de Rennes 2 et de Nantes.

Dans quelques mois, Le Pont Supérieur connaîtra des évolutions après la décision prise par la Région des Pays de la Loire de se retirer statutairement tout en maintenant un financement transitoire jusqu'en 2028 pour accompagner le parcours des étudiants en cours de formation. La Région Bretagne a, dans ce contexte, annoncé son retrait statutaire à compter du 1^{er} janvier 2026, tout en maintenant son soutien financier, afin de préserver une offre d'enseignement supérieur culture régionale.

Ces décisions obligent Le Pont Supérieur et les partenaires publics à définir une nouvelle stratégie de l'établissement en termes de projet artistique et culturel et de modèle économique.

Le maintien de l'offre d'enseignement supérieur culture reste une priorité pour l'établissement et ses financeurs afin de garantir un accès aux formations pour les étudiants et étudiantes du Grand Ouest.

Dans ce contexte, Le Pont Supérieur informe des décisions prises lors du conseil d'administration du 9 avril 2025 :

- La continuité du parcours des étudiantes et étudiants déjà engagés au Pont Supérieur sera garantie ainsi que l'offre de formation professionnelle en musique et en danse.
- Les procédures de recrutement en formation initiale sont suspendues dans les deux disciplines pour la rentrée 2025-2026.

Décidés à rouvrir des procédures de recrutement pour la rentrée 2026-2027, Le Pont Supérieur et les partenaires publics s'engagent, dès à présent, dans une nouvelle forme de coopération en concertation avec les équipes administrative et pédagogique ainsi que les représentants des étudiants.

La garantie d'une offre pérenne d'enseignement supérieur en musique et en danse présente bien une priorité pour l'État – ministère de la Culture, la Région Bretagne, les villes de Rennes et de Nantes.